



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 18 décembre 2013** à 19h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	12/12/2013
Affichage	12/12/2013

Etaient Présents : GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, VALDENNAIRE Catherine.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	20	13

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.

THEME : DIVERS 1.

OBJET : ACTUALISATION
DU PRIX DE L'EAU.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, JIMENEZ Claude, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Considérant qu'eu égard aux importants investissements à réaliser sur le réseau d'eau du fait du retard accumulé, et de la situation financière catastrophique de la RBEA, les tarifs de l'eau potable ont été révisés à la hausse en 2010,

Considérant que lors de la séance du Conseil Municipal de Briançon du 29 avril 2010, Monsieur le Maire a pris l'engagement de diminuer les tarifs de l'eau potable une fois la situation financière de la RBEA assainie et les travaux les plus urgents réalisés,

Considérant que le programme des travaux les plus urgents et les plus onéreux permettant d'assurer la sécurité incendie ainsi que l'approvisionnement en eau potable de la Ville de Briançon touche à sa fin,

Considérant qu'il est par conséquent possible d'envisager raisonnablement une diminution du tarif de l'eau potable liée à la facturation des services auprès des abonnés dès l'année 2014, Lors de la séance du 18 décembre 2013, le Conseil d'Administration de la RBEA s'est prononcé en faveur d'une baisse des tarifs d'eau potable à compter du 1er janvier 2014.

- Part abonnement : inchangée.
- Part Consommation sur la base de 15 %.
- Prestations annexes : inchangées.
- Tarifs hors TVA avec application aux taux en vigueur à la date de facturation.

L'indexation prévue restera applicable à ces nouveaux tarifs.

La baisse sera répercutée sur l'ensemble des critères de mode de facturation à savoir :

- Proportionnalité au débit du compteur.
- Application des unités de logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette actualisation à compter du 1er janvier 2014.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

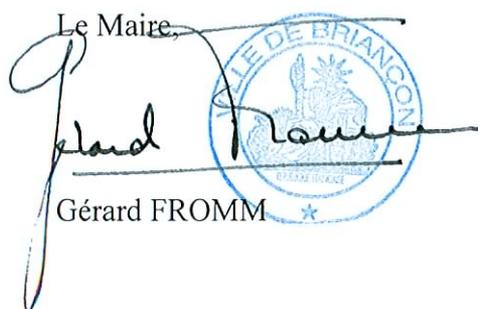
POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 23 DEC. 2013

PUBLIÉ LE 23 DEC. 2013

NOTIFIÉ LE 31 DEC. 2013